



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pôle académique des bourses nationales

DSDEN84/22-946-85 du 17/10/2022

**PROCEDURES DE TRANSFERT DES BOURSES NATIONALES DE COLLEGE - ANNEE SCOLAIRE  
2022-2023**

Références : Décret N°2019-918 du 30 août 2019 - Décret N°2016-328 du 16 mars 2016 - Circulaire ministérielle MENE2214583C du 21 septembre 2022 (BO n°36 du 30 septembre 2022)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les principaux - Mesdames et Messieurs les directeurs des collèges privés

Dossier suivi par : Mme ARIZZOLI - Tel : 04 90 27 76 16 - Mail : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire académique relative aux procédures de transfert des bourses nationales de collège pour l'année scolaire 2022-2023, accompagnée d'une annexe.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

Pôle académique des bourses nationales

Avignon, le 6 octobre 2022

Affaire suivie par :  
Stéphanie ARIZZOLI  
Tél : 04 90 27 76 16  
Mél : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84000 Avignon

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

à

Mesdames et Messieurs  
les principaux

Mesdames et Messieurs  
les directeurs des collèges privés

**Objet : Bourse de collègue – Procédure de transfert en cours d'année scolaire  
Année scolaire 2022-2023**

**Références : Décret n°2019-918 du 30 août 2019**

**Décret n°2016-328 du 16 mars 2016**

**Circulaire MENE2214583C du 21 septembre 2022 (BO n°36 du 30 septembre 2022)**

**Signalé:** les transferts entre collèges publics à l'intérieur de l'académie ou vers une autre académie sont traités directement par les établissements et ne doivent pas être transmis à mes services.

J'ai l'honneur de vous faire connaître les instructions relatives aux conditions de transfert de bourse de collègue telles qu'elles sont déterminées par la réglementation.

Les transferts de bourse de collègue entre établissements sont de droit lorsque l'élève change d'établissement en cours d'année scolaire. En ce qui concerne le paiement de la bourse, l'établissement d'origine verse le montant total de la bourse due au titre du trimestre en cours (et ce dès que l'élève y a été inscrit au moins un jour du trimestre considéré).

La bourse du trimestre suivant sera payée soit par l'établissement d'accueil, si celui-ci est un établissement public, soit par le service académique de gestion des bourses du collège d'accueil si l'élève rejoint un établissement privé.

Pour l'application de ces dispositions, les trimestres retenus pour prendre en considération le transfert des bourses sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> trimestre : du jour de la rentrée scolaire au 31 décembre ;
- 2<sup>ème</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars ;
- 3<sup>ème</sup> trimestre : du 1<sup>er</sup> avril au dernier jour de l'année scolaire.

**TRES IMPORTANT** : POUR CHAQUE TRANSFERT D'ELEVE (**EN DEHORS DES TRANSFERTS ENTRE COLLEGES PUBLICS**), LA FICHE « DEMANDE DE TRANSFERT DE BOURSE DE COLLEGE » DOIT ETRE TRANSMISE A LA DSDEN DE VAUCLUSE DES QUE VOUS AVEZ CONNAISSANCE DU CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT.

- **Transfert d'un établissement privé vers un établissement public** : les informations relatives à l'élève sont reportées sur l'imprimé « demande de transfert de bourse de collège » à transmettre à mes services par l'établissement d'origine. Le dossier papier de demande de bourse initial est transmis par la DSDEN de Vaucluse à l'établissement public d'accueil et le paiement bloqué pour l'établissement privé d'origine.
- **Transfert d'un établissement privé vers un établissement privé** : les informations relatives à l'élève sont reportées sur l'imprimé « demande de transfert de bourse de collège » à transmettre à mes services par l'établissement d'origine.
- **Transfert d'un établissement public vers un établissement privé** : les informations relatives à l'élève sont reportées sur l'imprimé « demande de transfert de bourse de collège » à transmettre à mes services par l'établissement d'origine, accompagné du dossier papier initial de demande de bourse.
- **Transfert d'un établissement public vers un établissement public** : les informations relatives à l'élève sont reportées sur l'imprimé « demande de transfert de bourse de collège » à transmettre avec le dossier de bourse au collège d'accueil.

Cas particulier :

Les élèves boursiers de collège qui intégreraient une classe de 3<sup>ème</sup> prépa-métiers en lycée en cours d'année scolaire relèvent également de la procédure de transfert.

Pour le recteur et par délégation,  
la directrice académique  
des services de l'Éducation nationale  
de Vaucluse



**Claudie FRANÇOIS GALLIN**



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

## DEMANDE DE TRANSFERT DE BOURSE DE COLLEGE EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

Les transferts entre collèges publics à l'intérieur de l'académie ou vers une autre académie sont traités directement par les établissements et ne doivent pas être transmis à la DSDEN.

**ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

**Transfert dans l'Académie**

**Transfert hors Académie**

RAYER LA MENTION INUTILE

*En dehors des transferts entre collèges publics, adresser ce formulaire complété à la DSDEN de Vaucluse  
(Pôle académique des bourses nationales)*

*Pour les transferts entre collèges publics, adresser ce formulaire complété  
à l'établissement d'accueil*

<b>NOM de l'élève :</b>	<b>Prénom :</b>
	<b>Né le :</b>
<i>Représentant légal</i>	
<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Adresse actuelle :</b>	
<b>Etablissement d'origine :</b>	<b>N° établissement :</b>
<b>Régime scolaire :</b>	<b>Classe :</b>
<b>Etablissement d'accueil :</b>	<b>N° établissement :</b>
<b>Régime scolaire :</b>	<b>Classe d'accueil :</b>
<b>Date de radiation de l'établissement d'origine :</b>	<i>Signature du chef d'établissement d'origine et timbre</i> A..... Le.....
<b>Date de cessation de paiement :</b> <i>(fin trimestre)</i>	
<b>Echelon de bourse :</b>	
<b>Date d'effet du transfert :</b>	<i>Visa et timbre de la DSDEN de Vaucluse (sauf pour les transferts entre collèges publics)</i> A Avignon, le.....